

ANNEXE 3

Regroupement des considérations et des préoccupations du plan d'ensemble concernant le raccordement à niveau des parcs Morgan et Champêtre, percée visuelle sur le fleuve et les activités portuaires



Le plan d'ensemble proposé par le MTQ entrevoit une nouvelle configuration des parcs Morgan et Champêtre qui répond aux objectifs du plan d'ensemble pour le réaménagement de l'axe Morgan et constitue l'aboutissement du projet initié au début des années 2000. Dans un souci de collaboration, nous avons élaboré davantage sur plusieurs aspects importants qui devront être considérés dans le projet de raccordement à niveau entre les parcs Morgan et Champêtre.

ANNEXE 3

1. Aires de jeux pour enfants et kiosque du parc Morgan

Il est proposé par le ministère des Transports du Québec que les aires de jeux pour enfants ainsi que l'aire de jeux d'eau, actuellement désuètes au parc Morgan, soient relocalisées à l'intérieur du parc Champêtre. Afin que les usagers puissent bénéficier des équipements sans avoir à parcourir des distances importantes (5 à 10 minutes de marche maximum) au-delà de la rue Notre-Dame, le maintien d'aires de jeux à l'intérieur du parc Morgan est souhaitable. La proximité des aménagements doit répondre à la perception qu'ont les usagers à l'égard de la sécurité et de l'accessibilité du parc.

Les équipements de jeux et les jeux d'eau devront plutôt être relocalisés dans le parc Morgan en regard des remblais exigés. L'espace disponible au sud du kiosque est suffisant pour les accueillir.

Puisque la partie sud du parc Morgan sera réaménagée, l'ensemble du parc devrait faire l'objet d'un réaménagement pour les raisons suivantes :

- les aménagements dans la partie nord sont vieux;
- une bonne partie des arbres matures sont des frênes qui sont malades, dépérissants et devront être abattus à moyen terme (5 à 10 ans).

Le kiosque, à cause de sa valeur patrimoniale, doit être mis en valeur et intégré aux aménagements projetés.

2. Plaine gazonnée et bassin d'eau

Les plateaux sportifs (soccer et football) sont déplacés vers l'est pour laisser place à un vaste espace gazonné orienté vers le fleuve.

Pour encourager la relance des activités commerciales du secteur, il faut prévoir des installations qui permettent l'organisation d'activités diverses, notamment des spectacles ou d'autres événements culturels. Les espaces dégagés dans l'axe du kiosque du parc Morgan pourraient servir à cette fin, en prévoyant des aménagements appropriés (ex. : esplanade). Tout comme les terrains sportifs, ce type d'installations est en mesure de faire en sorte que le parc devienne un site générateur d'achalandage dont les commerces de la rue Sainte-Catherine profiteront.

Cette esplanade doit faire l'objet d'une étude plus approfondie en termes de programmation des équipements et des activités qui s'y dérouleront, afin de

ANNEXE 3

s'assurer que cet espace devienne vraiment un espace signifiant pour les résidants du quartier et qui répond à leurs besoins d'appropriation.

Bien que l'attrait d'un grand plan d'eau, tel qu'illustré au plan d'aménagement du parc Champêtre, pourrait renforcer le lien avec le fleuve, la qualité première de ce grand espace résidera d'abord dans la programmation des activités et des points d'intérêts qui y seront proposés.

3. Fenêtre sur le fleuve et sur les installations portuaires

L'opportunité pour l'arrondissement d'offrir aux résidants montréalais une fenêtre sur le fleuve pourrait l'être également pour la Société du Port de Montréal, dans le cadre d'un projet d'interprétation du secteur industriel. Cette occasion de faire connaître et découvrir les installations portuaires à l'intérieur d'un cadre éducatif et historique augmenterait l'intérêt et la qualité du projet.

4. Terrains sportifs

Il est souhaitable de relocaliser les installations sportives actuelles sur les terrains situés plus à l'est pour créer l'esplanade. Cela permettra de dégager les espaces qui se trouvent dans l'axe de l'avenue Morgan, du kiosque du parc Morgan et du futur belvédère du parc Champêtre. Du coup, les percées visuelles sur le fleuve et la Rive-Sud seront davantage mises en valeur.

On observe cependant que le terrain de football s'insère étroitement entre le prolongement de l'avenue William-David et la limite est actuelle du parc. L'emprise requise pour le terrain de football nécessitera plus d'espace qu'illustré pour permettre l'implantation d'équipements tels que gradins, bancs des joueurs, tableau indicateur, tours d'éclairage, sentiers, accès, etc. Les mêmes exigences s'appliquent aux deux terrains de soccer relocalisés sur les terrains à acquérir.

5. Infrastructures et services

Le maintien et la bonification au besoin des infrastructures et des sources d'alimentation en provenance de la rue Notre-Dame qui desservent les aménagements actuels et futurs des parcs Morgan et Champêtre, doivent être considérés dans les ouvrages de réalisation. L'évaluation des besoins et des exigences pour ces réseaux doit être effectuée en collaboration avec les divers intervenants.

ANNEXE 3

Par ailleurs, l'aire d'exercice pour chiens située à l'est du boulevard Pie-IX devra être relocalisée (superficie actuelle \pm 15 000 pieds carrés).

6. Terrains à acquérir

L'offre de service actuelle en terrains sportifs au parc Champêtre est d'un terrain de football et de deux terrains de soccer, tous en gazon naturel, dont un seul des trois est éclairé (football). La relocalisation des installations sportives nécessite l'agrandissement du parc. Cela implique l'acquisition de terrains situés plus à l'est. Cet agrandissement permet par le fait même d'implanter de nouvelles installations (ex. : surface synthétique).

La démolition des bâtiments industriels ainsi que la décontamination des sols des terrains à acquérir à l'est du parc Champêtre nécessiteront des coûts considérables. L'acquisition de ces terrains est une condition essentielle à la réalisation du projet et au maintien de la programmation des activités liées à la pratique du soccer dans l'arrondissement. Le comité de suivi doit être chargé du dossier pour en assurer sa réalisation. En fait, c'est la principale condition de réalisation des actions que nous préconisons.

7. Délais de réalisation

Pour ne pas compromettre les sources de financement qui seront accordées par le MELS dans le cadre de son programme de subventions pour l'aménagement d'installations sportives, dont le terrain de football du parc Champêtre, il sera important de s'assurer que toutes les conditions de mise en œuvre (démolition, décontamination et acquisition des terrains, reconstruction des abords de la rue Notre-Dame) soient réalisées à l'intérieur des délais qu'exige le programme. Autrement, de nouvelles ententes avec le MELS devront être convenues pour garantir les sources de financement accordées.

8. Raccordement à niveau

Le raccordement à niveau entre les deux parcs favorise la création d'un grand espace orienté vers le fleuve, fortement encadré par des plantations d'arbres et d'importantes surfaces gazonnées. La conception de la dalle structurale au-dessus de la rue Notre-Dame doit en tenir compte pour assurer la faisabilité et la qualité des aménagements en surface (capacité portante, infrastructures et drainage, irrigation, profondeur des fosses pour arbres, etc.).

ANNEXE 3

9. Belvédère et promenade

Il faut souligner que le document déposé au BAPE par le Comité Zone (Plan d'action et de réhabilitation écologique du secteur est de Montréal du fleuve Saint-Laurent) proposait également l'aménagement d'un belvédère donnant un accès visuel au fleuve et aux activités portuaires (p. 63).

Un concours de design pourrait être organisé.

10. Nouveau chalet de parc et stationnement

Le Théâtre Sans Fil, par son architecture et son positionnement dans le parc Champêtre, occupe une place importante dans la configuration du projet. Sa vocation doit demeurer et répondre davantage aux attentes de la communauté dans le cadre des activités artistiques et culturelles offertes dans l'arrondissement. Le centre pourrait devenir, par le fait même, un générateur important d'activités dans le parc.

La construction d'un nouveau chalet de parc et d'une aire de stationnement est souhaitable pour desservir les plateaux sportifs qui seront situés du côté est du parc Champêtre. Les services offerts devront répondre aux besoins des utilisateurs pour l'ensemble des équipements qui seront mis à la disposition des associations sportives et du public.

11. Réseau cyclable

L'accessibilité du réseau cyclable à l'intérieur du parc Champêtre doit être favorisée et organisée pour éviter tout conflit entre les divers usagers du parc (intersections vélos-autos / piétons-vélos, éclairage, plantation d'arbres, halte et aire de stationnement pour vélos, etc.). L'éclairage et la signalisation du réseau doivent permettre aux cyclistes d'emprunter des sentiers balisés et sécuritaires.

12. Sécurisation des abords de la rue Notre-Dame

Les abords de la rue Notre-Dame doivent être aménagés pour empêcher les usagers de circuler librement au travers des aménagements. Les limites physiques devront être clairement définies et mises en place de façon à mieux circonscrire l'accès des visiteurs en toute sécurité. Les délimiteurs physiques, les barrières de protection, les aires de dégagement aux abords des voies de circulation, l'éclairage, etc. doivent répondre à cette fin.

ANNEXE 3

13. Désenclavement du parc Champêtre et passerelle pour piétons

Les terrains à acquérir à l'est du parc Champêtre sont enclavés au nord par la rue Notre-Dame, à l'est par des terrains industriels, et au sud, par le fleuve et les installations portuaires. Une passerelle pour piétons serait souhaitable au-dessus de la rue Notre-Dame pour sécuriser les usagers et favoriser l'accessibilité au site à l'intérieur d'un périmètre de marche acceptable.